L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 28 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

TEINTURE et dégraissage en tout genre. Couvertures antiques au soufre. Usine à vapeur LARRIEU ET MANDOT, 64 Royale et 194 1/2 Poydras. 28oct—1f

PERDU—Une bretelle en or, avec R en perles et portrait dedans. Etant un souvenir de famille, récompense libérale sera payée. S. A. Cenillich, 198 Gravier. 28oct—1f

DEMANDES.

ON demande—Une femme parlant française et munie de bonnes recommandations pour prendre soin d'un petit ménage et faire la cuisine. S'adresser No 9 rue de Chartres. 28oct—1f

ON demande à louer une maison petite, mais en bon état lover n'excédant pas $40. La maison devra être située rue Esplanade ou dans ce voisinage. S'adresser Haute à l'Abeille. 28 oct 1f

ON demande—Une femme d'Enfants bien recommandée parlant le français, on préfère une blanche. S'adresser au No 90 rue St. Louis.

ON demande—Une bonne pour un bébé et s'occuper aussi des autres enfants. Se adresser au No 419 rue Dauphine. 28 oct—1f

ON demande—Des bonnes ouvrières coutures immédiatement chez Mme LEONIE GEORGE, 520 rue Royale. 26 oct—3f

ON demande—Immédiatement une bonne pour soigner d'un enfant et d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 1 heure au No 94 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A LOUER.

A LOUER—Un emplacement communant à groserie, rue Bienville et Tremé à Ph. SAINT 29 rue Royale. 28oct—26im

A VENDRE.

A VENDRE—Lot de terre et Billiards. No 115 rue Claiborne, entre Ursulines et Ste Pierre. S. BLASINI 29 rue Royale. 28 oct—4 nov—

A vendre—Un Terrain et Batisses, dans l'Hôtel-Dieu; entre les rues Marie Dumaine et St Philippe et Claiborne. Le terrain mesure environ 35 pieds de face sur 170 pieds de profondeur. S. Blasini 29 rue Royale. oct 28—28—nov 4 11

A vendre—2 Terrains vendables, rue Milton avec maison et écurie, à deux Pas de PA venue St. Charles. Sadresser à L. Newhouse 205 rue Marengo. 20 sept. 1m.

PEERLESS DYES Les meilleurs. Les plus sûrs.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. P. Jellett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,[illegible]—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les délais jusqu'au vingt-un de novembre courant, leurs réclamations contre la succession susdite, pour le compte rendu par Mme Vve Jellett, exécutrice testamentaire de cette succession, et les fonds distribuables conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Martin D. Sullan Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,[illegible]—Division E.—Attendu que Martin D. Sullan a déposé une pétition à la succession susdite demandant l'envoi en possession du legs fait audit Martin D. Sullan par feu Martin Sullan, son père, [illegible] Partie dudit décédé, et cet avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les délais légaux les raisons pour lesquelles ils seraient peut-être dûment autorisés à faire ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de John Pfeiter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,[illegible]—Division E.—Attendu que Mme Vve A. Pfeiter a présenté une pétition à la succession de John Pfeiter, demandant l'envoi en possession du legs fait à la succession de feu John Pfeiter, et cet avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les délais légaux les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas dûment autorisés à faire ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Mlle M. A. Butler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,[illegible]—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les délais jusqu'au vingt-un de novembre courant, les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas dûment autorisés à faire ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Edward S. Keep.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,[illegible]—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les délais jusqu'au vingt-un de novembre courant, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Mme Vve Edward S. Keep, exécutrice testamentaire de cette succession, et les fonds distribuables conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Avis d'élection.

Bureau du Shériff de la Paroisse de Orléans.
Nouvelle-Orléans, [illegible]

En vertu de notre ordre à moi émanée de la Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 25 septembre courant, ordonnant élection sur les lignes de la Ville de Nouvelle-Orléans, le Mardi, 6 Novembre prochain, pour les Membres du Congrès des Etats-Unis, pour le District Congressionnel, représentant la Ville de Nouvelle-Orléans, et pour les Membres de la Législature de l'Etat de la Louisiane, le Mardi, 6 Novembre prochain, pour les Membres de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, le Mardi, 6 Novembre prochain, pour les Membres du Sénat de l'Etat de la Louisiane, le Mardi, 6 Novembre prochain, pour les Membres du Sénat de l'Etat de la Louisiane, le Mardi, 6 Novembre 1888, et pour les Membres du Conseil Municipal de la Ville de Nouvelle-Orléans